

COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'ARBITRAGE

Réunion du vendredi 12 janvier 2024
Procès-verbal n° 3 du Bureau

Président : M. Bruno DUPUIS.

Présents : M. Ludovic BRUNETEAU, David PLAINCHAMP, Jean-Louis RIDEAU

Le PV n°02 du 11-12-2023 est adopté à l'unanimité

CIVILITÉS

Félicitations :

La CDA adresse ses plus chaleureuses félicitations à :

- M. BENITO Paul et FLOZE Tanguy pour leurs désignations respectives en 1/32èmes de finale de la Coupe Gambardella.
- M. LETERTRE Benjamin pour son parcours lors de la Coupe de France des Arbitres (élimination en 1/32èmes de finale).

Rétablissement :

La CDA adresse un prompt rétablissement à tous les arbitres actuellement blessés.

CANDIDATURES ARBITRE DE LIGUE

Préparation Ligue saison 2022/2023

Le Président a contacté les cinq arbitres ayant suivi la préparation Ligue la saison dernière mais qui n'ont pu être présentés à l'examen (conditions de candidature non respectées). Il leur a été proposé :

- De présenter leur candidature à la CRA en tant qu'arbitre départemental détecté (article ci-dessous)
- Ou de suivre de nouveau la préparation Ligue lors de cette saison.

Dans le cadre de la promotion accélérée, tout arbitre n'appartenant pas encore à la catégorie exigée dans les conditions de candidature, pourra être proposée à la CRA avant le 31 décembre afin qu'un observateur régional l'évalue sur un match du premier niveau Régional.

Ainsi, un arbitre Départemental détecté, qui aura donné satisfaction lors de la rencontre supervisée par la CRA, sera convoqué à l'examen d'admissibilité d'Arbitre « Régional » en fin de saison. Il sera admis Arbitre « Régional » en fin de saison, sous réserve d'obtenir le minimum théorique et de réussir le test physique.

MM. Dagit NKAMBA NZINGA, Sébastien BEUFILS, Alexandre AGNESE et Abderrazak ABIDERRAHMANE ont décidé d'être présentés en tant qu'arbitre départemental détecté. Le mail a été envoyé à la CRA le 28 décembre 2023.

Alexandre DEMASSIEUX a quant à lui préféré suivre de nouveau la préparation Ligue.

Préparation Ligue saison 2023/2024

Un appel à candidature a été adressé aux arbitres de D1, AAD1, D2 (sur sélection) et aux JAD (sur sélection).

La commission accuse réception des 13 candidatures reçues à ce jour (détail ci-dessous).

La CDA a obtenu l'accord de Hakim MAHAOUDI (candidat Fédéral 4) pour mener la préparation Ligue. Le calendrier prévisionnel figure en annexe.

D1 :

Anthony GALLAS
Clément PARILLAUD

AAD1 :

Christopher DUPUIS
Loïc EPAIN
Théo LEPROUST

D2 :

Anfane BACO
François HEE
Jonathan MAINGUENEAU

JAD :

Hugo DE VOLDER
Vladimir JOUDIOU
Kyviann LOUEDEC
Robin MAITRE
Baptiste NEDELEC

Un mail sera envoyé à chaque arbitre retenu ou non retenu afin de participer à la formation théorique.

Rappel des conditions (cf circulaire annuelle de la CRA 2023/2024) :

Candidat arbitre régional 3

Pour faire acte de candidature, l'arbitre doit :

- avoir été nommé arbitre de District 1, sans indisponibilité répétée
- avoir officié, sur la saison en cours, sur un minimum de 7 matchs sur les deux niveaux supérieurs de District au 31 mars de la saison en cours.

Candidat arbitre assistant régional 2

Pour faire acte de candidature, l'arbitre doit :

- avoir été nommé arbitre ou arbitre assistant de District 1 - District 2, sans indisponibilité répétée.
- avoir officié en tant qu'arbitre assistant au moins 5 rencontres en R3 au 31 mars de la saison en cours.

Candidat jeune arbitre de ligue

Pour faire acte de candidature, le jeune arbitre doit :

- être né entre 2004 et 2008 pour les jeunes arbitres masculins.

AUDITION

Attendu que le licencié n°2546155269 se présente seul,

Bruno DUPUIS, Président de la CDA, rappelle les raisons pour lesquelles il est auditionné ce jour,

Attendu que l'intéressé nous expose que son départ précipité du stage est dû à une fatigue importante.

Attendu l'article 18 du Statut de l'Arbitrage :

« L'arbitre est tenu de suivre les stages ou journées de formation organisés à son intention et peut être sanctionné pour son ou ses absences. »

Attendu que l'intéressé s'était inscrit au stage en question, était présent le matin avant de s'éclipser discrètement sans avoir prévenu aucun membre de la commission.

Attendu, par ailleurs, plusieurs autres manquements significatifs dans son rôle d'arbitre depuis le début de la saison (cf rapport d'observation, photos, échanges téléphoniques et mail).

Le bureau de la CDA prononce un avertissement (art. 39 du statut de l'arbitrage) à l'encontre de l'intéressé pour :

- **Divers manquements observés depuis le début de la saison**

Dans l'attente de son audition prévue le vendredi 19 janvier, le licencié n°2448316947 est suspendu de désignations à titre conservatoire.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 105 €.

Prochaine réunion de bureau le 19/01/2024 à 18h30 au District de la Vienne de Football

**Le Président,
Bruno DUPUIS**

**Le Secrétaire de séance,
Ludovic BRUNETEAU**

ANNEXE

CALENDRIER PREVISIONNEL PREPARATION LIGUE THEORIQUE 2023/2024

Février		Mars		Avril		Mai		
1	J	1	V	Rappel Lois 3/4 + Loi 12	1	L	1	M
2	V	2	S		2	M	2	J
3	S	3	D		3	M	3	V
4	D	4	L		4	J	4	S
5	L	5	M		5	V	5	D
6	M	6	M		6	S	6	L
7	M	7	J		7	D	7	M
8	J	8	V	Loi 12	8	L	8	M
9	V	9	S	Lois 1/2 - 7/8/9	9	M	9	J
10	S	10	D		10	M	10	V
11	D	11	L		11	J	11	S
12	L	12	M		12	V	12	D
13	M	13	M		13	S	13	L
14	M	14	J		14	D	14	M
15	J	15	V	Rapport disciplinaire + Vidéos	15	L	15	M
16	V	16	S		16	M	16	J
17	S	17	D		17	M	17	V
18	D	18	L		18	J	18	S
19	L	19	M		19	V	19	D
20	M	20	M		20	S	20	L
21	M	21	J		21	D	21	M
22	J	22	V	Examen blanc	22	L	22	M
23	V	23	S	Lois 3/4	23	M	23	J
24	S	24	D		24	M	24	V
25	D	25	L		25	J	25	S
26	L	26	M		26	V	26	D
27	M	27	M		27	S	27	L
28	M	28	J		28	D	28	M
29	J	29	V	Rappel Loi 12 + Lois 10/14	29	L	29	M
		30	S		30	M	30	J
		31	D	Date limite envoi candidature à la CRA			31	V